

**Direction générale
adjointe
à l'aménagement**

SECRETARIAT GENERAL
Service appui technique
Unité planification et aménagement

Hôtel du Département
CS 31802
73018 Chambéry CEDEX

Contact : *Josiane GILITOS*
 04 79 96 75 12
 *josiane.gilitos@savoie.fr*

Monsieur Jacques ARNOUX
Maire
MAIRIE DE VAL-CENIS
Rue de la Parrachée
73500 VAL-CENIS

Chambéry, le **21 OCT. 2019**

Nos réf. : JG/AMe/DGAA-SG/SAT/D/2019/320370

Monsieur le Maire,

En application des dispositions de l'article L 153-40 du code de l'urbanisme, vous m'avez transmis, pour avis, le projet de modification simplifiée du Plan local urbain (PLU) de la commune déléguée de SOLLIERES-SARDIERES, reçu par mes services le 3 octobre 2019.

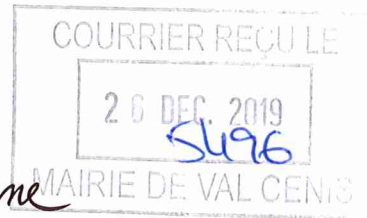
La modification engagée porte sur le projet de construction d'un nouvel hangar sur le site de l'aérodrome.

Eu égard aux compétences du Département, le projet de modification simplifiée du PLU de la commune déléguée de SOLLIERES-SARDIERES n'appelle pas d'observation de notre part.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Président,
Par délégation,

Jean-Michel DOIGE
Directeur général adjoint de l'aménagement



Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Rue de la Parrachée - Termignon
73500 VAL-CENIS

Saint-Jean-de-Maurienne,
le 12 décembre 2019

Objet : avis sur le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Sollières-Sardières

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 26 septembre 2019, vous avez sollicité l'avis du Syndicat du Pays de Maurienne sur le projet de modification du PLU de Sollières-Sardières lié à la construction d'un nouvel hangar sur le site de l'aérodrome.

Ce projet a été présenté lors du bureau syndical du 3 décembre dernier. Nous vous faisons part de l'avis favorable émis par les membres du bureau.

Nos services et nous-même restons à votre disposition pour tout échange concernant l'élaboration du SCoT et votre PLU. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Yves DURBET
Président du Syndicat
du Pays de Maurienne

Jean Claude RAFFIN
Vice-Président en charge du SCoT
du Syndicat du Pays de Maurienne

Bastien REGIS

De: STOZICKY Antoine (Chargé de mission territorial) - DDT 73/SPAT/AU
<antoine.stozicky@savoie.gouv.fr>
Envoyé: jeudi 19 décembre 2019 11:33
À: Bastien REGIS
Cc: RIBERON Pauline (Chargée de mission territorial) - DDT 73/SPAT/AU
Objet: Re: [INTERNET] Retour PPA - PLU Sollières ?

Cet ajustement des capacités d'accueil des engins volants ne soulève pas d'objections majeures.

L'aérodrome relevant de la Direction Générale de l'Aviation civile, il conviendra de recueillir l'accord de celle-ci quant à l'implantation et au dimensionnement des hangars (avis non transmis à ce jour).

Il est rappelé au maître d'ouvrage que la demande de permis de construire devra comporter toutes les études ou analyses nécessaires traitant des risques naturels afin de confirmer l'absence d'aléas naturels, en particulier mouvements de terrain et aléas torrentiels, pouvant affecter le projet.

Sous réserve de la prise en compte de ces observations, la DDT emet un avis favorable à cette modification du PLU.

Pour le DDT/SPAT

Antoine STOZICKY
Chargé de mission territoriale Maurienne
Direction Départementale des Territoires de la Savoie
Service Planification et Aménagement du Territoire
TSA 10152
73019 CHAMBERY CEDEX
téléphone: 04 79 71 73 30
mobile: 06 17 79 29 66
courriel: antoine.stozicky@savoie.gouv.fr

Le 17/12/2019 à 14:28, > Bastien REGIS (par Internet) a écrit :

Bonjour,

Je viens de recevoir le retour de la DDT pour le PLU de Sollières pour la centrale à béton mais je n'ai pas eu votre retour pour l'aérodrome est-ce normal ?

Peut-être qu'on en me l'a pas fait suivre jusqu'à moi...

Cdlt.

Bastien REGIS, chargé de missions développement, tourisme et urbanisme
Disponible le lundi, mardi et mercredi uniquement
Commune de Val-Cenis
Mairie déléguée de Lanslebourg, 1, rue des Jardins, Lanslebourg Mont-Cenis, 73480, Val-Cenis
b.regis@mairie-valcenis.fr
Tél : 04 79 05 91 62 - Fax : 04 79 05 82 50